

FABRIQUE D'EGLISE

79002

Sainte-Waudru à Mons
à Mons

Numéro de Fabrique : 85010

Numéro d'entreprise : 0211.166.327

BUDGET POUR L'EXERCICE 2021



Transmettre simultanément
un exemplaire à l'Organe Représentatif agréé (Evêché)
et à chaque Administration Communale concernée.
Si votre F.E. est située sur plusieurs communes
transmettre également un exemplaire au Gouverneur

Transmis à l'Organe Représentatif agréé
et à l'Administration Communale de Mons, le 26 août 2020

**Le Secrétaire,
Scutnaire Michelle**

**Le Président,
Dufour Pierre**

Reçu à l'Organe Représentatif agréé, le

Reçu à l'Administration Communale de Mons, le 26-08-2020

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,



FABRIQUE D'ÉGLISE SAINTE-WAUDRU À MONS
à Mons
Numéro BCE : 0211.166.327

ADRESSE OFFICIELLE DU SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de la Fabrique	FABRIQUE D'ÉGLISE Sainte-Waudru à Mons
Rue et n°	du chapitre, 3
Code postal et localité	7000 Mons
Téléphone / GSM	0475 642878
Adresse mail	fabrique@waudru.be

COORDONNÉES DES MEMBRES
Président du Conseil

Nom et prénom	Président Pierre Dufour
Rue et n°	chemin d'Erbeleu, 5
Code postal et localité	7000 Mons
Téléphone / GSM	0475 642878
Adresse mail	pierre.dufour@skynet.be

Secrétaire du Conseil

Nom et prénom	secrétaire Michelle Scutnaire
Rue et n°	des Echelles, 1
Code postal et localité	7000 Mons
Téléphone / GSM	065-335768
Adresse mail	mich.scut@skynet.be

Trésorier

Nom et prénom	Trésorière Lydie Van Hove
Rue et n°	Fariaux, 37
Code postal et localité	7000 Mons
Téléphone / GSM	0494 346755
Adresse mail	lydie.vanhove@belgacom.net

ADRESSE DE CORRESPONDANCE DE L'ÉTABLISSEMENT

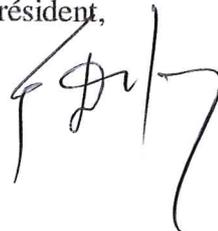
ADRESSE OFFICIELLE

Fait le 24/08/2020 à Mons

Le Secrétaire,



Le Président,



CALCUL DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT PRÉSUMÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ACTIF		PASSIF	
Boni du compte pénultième (2019)		Déficit du compte pénultième (2019)	22.918,94
Boni du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)	0,00	Déficit du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)	0,00
Crédit inscrit à l'article 52 des dépenses du budget précédent (2020)	0,00	Crédit inscrit à l'article 20 des recettes du budget précédent (2020)	0,00
TOTAL A	0,00	TOTAL B	22.918,94
BONI PRÉSUMÉ : (A-B)		MALI PRÉSUMÉ : (B-A)	22.918,94

Si A est plus élevé que B, la différence constitue un "Boni présumé"
à inscrire à l'article 20 des Recettes

Si B est plus élevé que A, la différence constitue un "Mali présumé"
à inscrire à l'article 52 des Dépenses

OBSERVATIONS ET EXPLICATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE

Motif des changements proposés

- **Justification des dépenses reprises aux articles 1 à 15 dont le montant est supérieur à l'exercice pénultième.**

- **Justification des dépenses reprises aux articles 16 à 26 : base horaire (en 40ème).**

- **Justification des travaux d'entretien.**

- **Justification des travaux extraordinaires.**

Voir Annexes

FABRIQUE D'EGLISE DE LA COLLEGIALE STE-WAUDRU A MONS

Budget 2021

Observations et explications du Conseil de Fabrique – motifs des changements

Recettes :

Article r2:

Sur base des fermages perçus en 2019.

Article r6:

Montant brut des intérêts mobiliers perçus (1.200 €) après déduction d'un tiers (transféré au poste r23) suivant autorisation du 6 mai 1993 (voir dépenses article 53).

Article r7 :

<u>Localisation</u>	<u>Revenus annuels</u>
Place du chapitre, 4	7.000
Place du chapitre, 3	15.600
Rue de la réunion	16.200
Rue des 5 visages	15.600
fermages	4.000
Total	<u>58.400 €</u>



Probabilité de renon d'un des locataires : réduit à 56.000 €

Article r17 :

L'augmentation de l'intervention communale provient essentiellement de la prise en charge des 14.250 € précédemment imputés à l'article r18d et à un déficit du compte de l'exercice 2019 (22.918,94 €) tempéré par un paiement d'arriérés en 2020 (5.547,16 €).

Article r18b :

Ajouté 1800 € de volontariat *fiscal* de Benoît Lebeau.

Article r18d :

A la demande de la Ville, le surcoût engendré par les aménagements à la Collégiale a été inclus dans le budget ordinaire.

Article r20:

Note relative aux travaux extraordinaires et aux budgets associés :

Situation au 15/7/2020

1. Les travaux de restauration des orgues :

Nous avons reçu en 2020 la contribution de la Province à la restauration des orgues et devrions recevoir avant la fin de l'année 2020 la subvention de l'AWaP relative aux travaux supplémentaires (états quater relatifs au plancher).

Nous pourrions normalement initier en 2020 les derniers travaux souhaités pour compléter l'instrument : placement d'une chamade (MB 2020).

2. Les travaux de restauration des gargouilles, corniches, ... (au 18 juillet 2020) :

Sur base des offres retenues et de la promesse de subventionnement, on peut établir le budget comme suit :

lot 1 (Monument – échafaudages)	277.303,14
lot 2 (Golinvaux)	1.015.717,40
lot 3 (Monument – pierres)	292.208,34
coût total travaux	1.585.228,88
honoraires auteur de projet	198.993,72
honoraires coordinateur de sécurité	4.500,00
coût total	1.788.722,60
subvention travaux (95 % - tout subsidié)	1.505.967,44
subvention frais généraux (7 % de la subvention)	105.417,72
subvention totale estimée	1.611.385,16
subvention annoncée :	1.610.854,64
subvention attendue province	15.852,29
A prendre en charge par la Ville	162.015,67

-
- Jusqu'à présent, nous avons reçu 308.514,06 € :
 - 77.772,76 € de subside extraordinaire de la Ville (compte 2019) ;
 - 230.741,30 € de subventions de l'AWaP correspondant aux états d'avancement 1 à 7 du lot 1, 1 à 4 du lot 2 et 1 à 7 du lot 3 (compte 2019).
 - L'AWaP n'a plus liquidé aucune subvention en 2020 (nous avons donc payé les EA 8 à 15 du lot 1, l'EA 5 du lot 2 et les EA d'avancement 8 et 9 du lot 3 mais n'avons pas reçu les subventions correspondantes)¹.
 - En 2019, nous avons payé 312.953,20 € :

¹ On peut noter que les EA 6 à 8 du lot 1 comprennent déjà des locations d'échafaudages dépassant les durées acceptées et qui n'ont donc pas fait l'objet de subventionnement de la région.

- 278.725,42 € correspondant aux états d'avancement 1 à 8 du lot 1, 1 à 5 du lot 2 et 1 à 8 du lot 3 ;
 - 34.227,78 € d'honoraires pour l'auteur de projet, le coordinateur de sécurité et l'assurance tous risques chantier.
- Jusqu'au 30 juin 2020, nous avons payé 54.043,09 € :
 - Pour compte de la Fabrique :
 - 23.383,56 € correspondant à l'état 9 du lot 3 ;
 - 3.632,60 € d'honoraires d'avocat ;
 - Pour compte de qui de droit :
 - 22.162,73 € correspondant aux états 9 à 15 du lot 1 ;
 - 4.864,20 € correspondant à des honoraires de l'auteur de projet.

Au 30 juin 2020, la Fabrique a donc avancé $4.439,14 + 54.043,09 = 58.482,23$ €.

Suite à l'arrêt du chantier par la SPRL R. Golinvaux et aux défauts d'exécution que nous avons constatés, nous ne leur avons plus rien payé en 2020.

Les Ets Monument ont pour leur part réclamé la paiement d'un solde de travaux effectués en atelier (23.383,56 € - EA 9 du lot 3) ainsi que des dédommagements liés à l'arrêt du chantier. En ce qui concerne les factures de Monument, nous avons pris les décisions suivantes :

- Nous avons payé le solde des travaux exécutés par Monument pour un montant de 23.383,56 €
- la location des échafaudages était incontestablement due, nous avons accepté de payer 22.162,73 € (EA 9 à 15) pour compte de qui de droit ;
- le montant des indemnités (cpt de location d'échafaudage, cpt de frais d'installation, chômage du gestionnaire, perte de chiffre d'affaires) nous semble discutable et nous avons décidé de ne pas les avancer. Au 1^{er} juillet, les indemnités réclamées s'élevaient à 41.619,60 € pour le lot 1 et à 51.782,61 € pour le lot 3² ;

Nous avons en outre pris en charge :

- la rémunération du maître d'œuvre pour le suivi de la protection du chantier pour 4.864,20 € pour compte de qui de droit ;
- un complément d'honoraires à notre avocat pour 3.632,60 € ;

Les factures suivantes ont donc été bloquées :

- indemnités réclamées par monument pour un montant de 93.402,21 € à Monument-Hainaut EA 9bis à 15 bis pour le lot 1 et le lot 3 ;

² Il faut noter que, pour les états d'avancement de Monument, nous avons demandé de séparer (états bis) les sommes réclamées à titre d'indemnités et que Monument a fait remarquer que les sommes réclamées l'étaient dans le cadre d'un règlement amiable mais pourraient être majorées en cas de procédure judiciaire.

- travaux non conformes pour un montant de 20.211,69 € à Golinvaux (état 6)

A la date du 15 juillet 2020, le compte associé à ces travaux était donc déficitaire de 58.482,23 € et les factures bloquées s'élèvent à 113.613,90 €.

Nous attendons actuellement un rapport de l'expert judiciaire qui devrait permettre d'envisager une reprise des travaux avec ou sans les Ets Golinvaux (mesures d'office) mais la reprise des travaux ne pourra très vraisemblablement pas avoir lieu avant l'automne et Monument continuera à réclamer des indemnités d'ici là au niveau d'environ 17.000 €/mois.

Nous reviendrons certainement vers la Ville lorsque la situation se clarifiera.

3. Continuation des travaux de restauration :

Même si nos énergies ont été fortement mobilisées par le litige décrit ci-dessus, nous restons préoccupés par la poursuite des travaux de restauration de la Collégiale

- Les études relatives aux travaux de maintenance – restauration de la Collégiale sont en cours, conformément à la fiche d'état sanitaire qui vient d'être élaborée, en particulier :
 - Restauration des porches Nord et Sud ;
 - Restauration du clocheton ;
 - Restauration des parties hautes des toitures ;
 - Restauration et protection des verrières
- Elles feront l'objet de demandes de crédits au fur et à mesure des besoins en fonction des possibilités de subventionnement extérieures.

4. Aménagement d'un local pour les organistes :

- L'impossibilité de respecter les normes de sécurité (largeur des accès) nous a amenés à abandonner le projet.

Déficit du compte de l'exercice 2019:	-22.918,94 €
Déficit présumé du budget 2020 :	0 €
Déficit présumé du compte 2019 (Art 52 du budget 2020) :	0 €
Subvention extraordinaire de 2019 liquidée en 2020 :	5.547,16 €
Le boni présumé à reprendre à l'article r20 est donc de :	5.547,16 €

Article r23 :

1/3 des revenus mobiliers (voir article 6) soit 600 €.

Article r25 :

Demande habituelle, :

- Restauration œuvres d'art: 9.000 €

Dépenses :

Article d07 :

Restauration d'ornements sacerdotaux.

Article d17, d19 et d26 :

Suivant prévisions de l'UCM.

Article d31 :

Diverses réparations et entretiens courants dans les propriétés de la Fabrique : 33 % des revenus locatifs des immeubles. Mise aux normes du foyer Sainte-Waudru. Toiture rue des 5 visages.

Article d32 :

Entretien – maintenance. Contrat annuel + accords

Article d33 :

Entretien courant.

Article d35c :

Nettoyage des tapis à l'entrée de la Collégiale.

Articles d45 – d46 :

Continuation des gros travaux (sur subsides Région Wallonne) demandant de nombreuses interférences avec les entrepreneurs et le pouvoir subsidiant, en particulier l'envoi de nombreux recommandés.

Article d61 :

Restauration d'œuvres d'art de la Collégiale.



RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Allocations inscrites au budget de 2021 par la Fabrique 3	Allocations modifiées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES				
Recettes ordinaires				
1. Loyers de maisons				
2. Fermage biens en argent	2.277,62	2.250,00		
3. Fermage en nature				
4. Rentes foncières (argent)				
5. Rentes en nature				
6. Revenus de fondations	2.338,25	1.200,00		
7. Revenus des fermages	58.453,74	56.000,00		
8. Intérêts de fonds hypoth.				
9. Intérêts en rentes Etat				
10. Intérêts Caisse d'Epargne				
11. Intérêts d'autres valeurs				
12. Coupes de bois				
13. Produits du cimetière				
14. Produits des chaises	2.317,25	1.800,00		
15. Produits des troncs	490,00	800,00		
16. Droits inhum. et mariages	340,00	250,00		
17. Supplément communal	158.053,21	191.709,38	215.601,27	
18. Autres recettes ordinaires				
18a. Quote-part trav. ONSS	4.107,29	4.000,00		
18b. Précompte profess. retenu	2.586,00	4.800,00		
18c. location de chasses	62,95	63,00		
18d. recettes imprévues - dive	8.031,40	5.500,00		
18e. Autres recettes ordinaires				
Total CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	239.057,71	268.372,38	292.264,27	
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES				
Recettes extraordinaires				
19. Boni exercice précédent				
20. Boni présumé exercice précédent		5.547,16	0	
21. Emprunts	40.000,00			
22. Vente de biens				
23. Remboursement de capitaux	21.169,00	600,00		
24. Donations, legs				
25. Subsidés extr. commune	77.772,76	9.000,00		
26. Subsidés extr. Province				
27. Subsidés extraord. R.W.	230.741,30			
Total CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	369.683,06	15.147,16	9600	
RECAPITULATION				
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	239.057,71	268.372,38	292.264,27	
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	369.683,06	15.147,16	9600,00	
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	608.740,77	283.519,54	301.864,27	

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
CHAPITRE I - DEPENSES				
Objets de consommation				
1. Pain d'autel	381,01	500,00		
2. Vin	80,59	300,00		
3. Cire, encens, chandelles	392,96	600,00		
4. Huile pour lampe ardente	145,20	150,00		
5. Eclairage	2.539,02	5.000,00		
6. Autres				
6a. Combustible chauffage	13.819,29	13.000,00		
6b. Eau	417,04	500,00		
6c. Saintes huiles				
6d. Ornementation florale				
Entretien du mobilier				
7. Entretien ornements		1.000,00		
8. Entretien meubles église				
9. Blanchissage du linge	483,20	600,00		
10. Nettoyement église		2.000,00		
11. Autres:				
11a. Revue diocésaine				
11b. Documentation Aide aux fabriciens				
11c. Autres				
11d. Autres				
11e. Autres				
Autres frais nécessaire à la célébration du culte				
12. Achat ornements et vases	182,40	500,00		
13. Achat meubles & ustensile				
14. Achat linge d'autel				
15. Achat livres liturgiques	77,00	315,00		
Total CHAPITRE I - DEPENSES	18.517,71	24.465,00	24465	
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES				
Gages et traitements				
16. Traitement brut clerc				
17. Traitement du sacristain	21.040,84	22.300,00		
18. Traitement des chantres				
19. Traitement de l'organiste	20.391,12	21.500,00		
20. Traitement du souffleur				
21. Traitement enfants choeur	89,00	89,00		
22. Traitement des sonneurs				
23. Traitement porte-croix				
24. Traitement du bedeau				
25. Charges nettoyeuse ALE				
26. Traitement nettoyeuse	18.402,81	19.000,00		
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires	59.923,77	62.889,00		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires Réparations d'entretiens	59.923,77	62.889,00		
27. Entr. et répar. église	11.770,34	15.000,00		
28. Entr. et répar. sacristie				
29. Entr. et répar. cimetière				
30. Entr. et rép. presbytère	899,39	2.000,00		
31. Entr.rép.autres propriété	18.129,04	19.000,00		
32. Entr. et répar. orgue	2.893,31	4.700,00		
33. Entr. et répar. cloches	668,73	350,00		
34. Entr. et répar. horloge				
35. Autres				
35a. Entr.et rép app.chauffage		500,00		
35b. Entr. et rép. extincteur	219,78	750,00		
35c. Entreprise de nettoyage	829,97	850,00		
35d. entretien alarme	3.359,87	7.000,00		
Dépenses diverses				
36. Suppl. traitement curé				
37. Suppl. traitement vicaire				
38. Indemnité prêtre habitué				
39. Honoraires prédicateurs	125,00	125,00		
40. Abonn "Eglise de Tournai"	244,00	244,00		
41. Remise allouée trésorier	3.900,00	3.800,00		
42. Remise allouée à l'Evêché				
43. Acquit ann. messes, etc..	4.473,00	4.480,00	4802	
44. Intérêts des capitaux dus	1.977,61	4.000,00		
45. Papiers, plumes, encre	144,36	415,00		
46. Frais de correspondance	425,10	600,00		
47. Contributions	10.656,38	10.500,00		
48. Assurance incendie	51.502,08	53.000,00		
49. Fonds de réserve				
50. Autres dépenses ordinaires				
50a. Charges sociales versées	17.781,83	18.500,00		
50b. Précompte profess. versé	2.586,00	4.800,00		
50c. Avantages sociaux bruts	6.681,73	7.000,00		
50d. Ass.Responsabilité Civile	649,68	500,00		
50e. Assurance Loi	604,24	900,00		
50f. Ass. R.C. objective	161,76	170,00		
50g. Médecine du Travail	338,25	360,00		
50h. SABAM	50,60	50,60		
50i. procession du car d'or	3.705,83	3.000,00		
50j. honoraires architecte				
50k. reprobél, simim, uradex, ...	22,00	22,00		
50l. décoration florale	901,50	1.000,00		
50m. maintenance informatique		30,00		
Total CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	205.625,15	226.535,60	226 857 60	

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES I	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiés par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES				
Dépenses extraordinaires				
51. Déficit exercice précédent	99.190,80	22.918,94	0	
52. Déficit présumé exercice précédent			40941,67	
53. Placement de capitaux	90.901,31	600,00		
54. Achat ornements, etc...				
55. Décoration & embel.église				
56. Grosses répar. église				
57. Grosses répar. cimetière				
58. Grosses répar. presbytère				
59. Grosses rép.autres propr.				
60. Frais de procédure				
61. Autres dép extraord: rest	5.547,16	9.000,00		
62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62a. Dép.ord. exerc. antérieur				
62b. Dép. ord. exerc.antérieur				
62c. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	10.950,52			
62d. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
63. Dép. extra exerc. antérieur				
63a. Dép.extra.exerc.antérieur : orgues				
Total CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	206.589,79	32.518,94	50541,67	

RECAPITULATION				
CHAPITRE I - DEPENSES	18.517,71	24.465,00	24465	
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	205.625,15	226.535,60	226857,60	
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	206.589,79	32.518,94	50541,67	
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	430.732,65	283.519,54	301864,27	

RECETTES	608.740,77	283.519,54	301864,27	
DÉPENSES	430.732,65	283.519,54	301864,27	
EXCÉDENT	178.008,12	0,00		

Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique, à Mons, le 24 août 2020

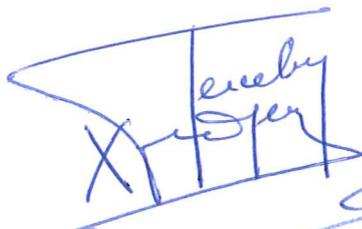
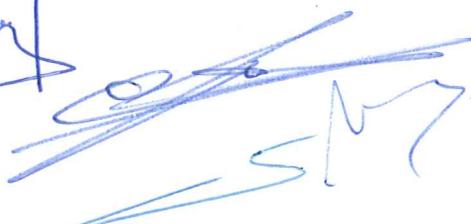
*Le Secrétaire,
Scutnaire Michelle*



*Le Président,
Dufour Pierre*



Les autres Membres,



Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église Sainte-Waudru à Mons

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du 27 juillet 2020, le trésorier a élaboré le projet de budget, pour l'exercice 2021 ;
Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire, qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice prochain et que les allocations prévues dans les articles de dépenses sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice

ARRETE :

Article 1^{er} : Le budget de la Fabrique d'église, pour l'exercice 2021, est arrêté par ...*f*..... voix pour, voix contre et abstentions comme suit :

Recettes ordinaires totales	268.372,38 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	191.709,38 €
Recettes extraordinaires totales	15.147,16 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	9.000,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	5.547,16 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	24.465,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	226.535,60 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	32.518,94 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	283.519,54 €
Dépenses totales	283.519,54 €
Résultat comptable	0,00 €

Art 2 : En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du budget est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément

- Au Conseil communal de la Commune de Mons ;
- A l'Organe représentatif du culte reconnu. Diocèse de Tournai.

Art 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires
- un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales
- un état détaillé de la situation patrimoniale
- un tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires

- un relevé des célébrations culturelles privées prévues avec les tarifications d'application.

Raison d'être de la non transmission de certaines pièces justificatives :

Le Secrétaire		
Le Trésorier		
Le Président		
Autre membre présent		
Autre membre présent		



ANNEXE III

ADMINISTRATION
DES CULTES, DONNS, LEGS
ET FONDATIONS

1^e Section

Litt.

N° 3/42.839 A.G.

Annexe :

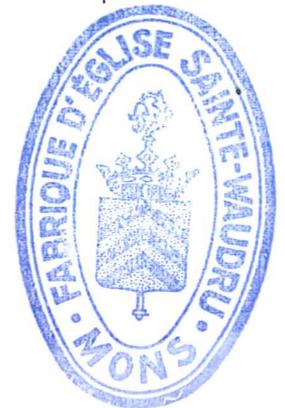
A l'administration fabricienne
de l'église Sainte Waudru

Rue des Gades, 6

7000

MONS

*avec le budget
à verser à l'Etat*



Votre correspondant : M. M. DUCOEUR, Tél. 504.78.24.

Objet : patrimoine **mobilier de la** fabrique d'église.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre non datée, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je marque mon accord avec la capitalisation des intérêts du patrimoine mobilier à concurrence d'un tiers tandis que deux tiers des intérêts doivent être inscrits au chapitre des recettes ordinaires du budget de la fabrique d'église.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre :
Le fonctionnaire dirigeant délégué,

J. Coppens-De Rycke

M. COPPENS-DE RYCKE,
Conseiller Juridique.

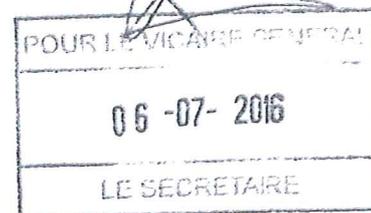
13.04.93

Réf.	FONDATION	REVENU	Messés basses à date libre					Messés chantés à date libre				
			2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
C900	COLLECTIF CPAS	37,51	3	3	3	3	2	-	-	-	-	-
F001	LESCUYER Eustache.....	2,86	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
F002	Collectif fabrique.....	75,88	6	6	6	6	5	-	-	-	-	-
F003	CANTUAIRE N.D du Soleil.....	513,00	40	39	39	39	40	-	-	-	-	-
F005	CANTUAIRE S. Barbe.....	379,91	29	30	29	29	29	-	-	-	-	-
F014	DE DORGNON Hyacinthe.....	291,56	13	12	13	13	13	5	5	5	5	5
F018	MERLIN Ferdinand.....	25,99	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1
F020	DETANTE Félix.....	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F026	DE STATER.....	3,40	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
F027	SIRLANDEN Marie.....	3,66	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
F044	SPONGHEN Justine.....	8 843,01	30	30	30	31	30	1	1	1	1	1
F047	DE WOLF Eremence.....	8,76	1	1	-	-	1	-	-	-	-	-
F050	N.D. De Liesse.....	137,08	10	10	11	11	10	-	-	-	-	-
F052	LEDUC Pierre.....	1 127,43	39	39	39	39	40	-	-	-	-	-
F056	DUBOIS Catherine.....	1 001,60	30	30	30	30	30	-	-	-	-	-
F062	COQUELET Auguste.....	391,12	30	30	30	30	30	-	-	-	-	-
F063	RICHE Rosalie.....	2 681,92	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
F064	THEMONT Victorine.....	46,79	-	-	-	-	-	2	2	2	2	1
F065	DEQUESNE Chanoine.....	1 087,37	84	84	83	83	84	-	-	-	-	-
F066	PECHER Eugène.....	30,20	-	-	-	-	-	1	1	2	1	1
F069	BACQ Anne.....	4 199,13	78	78	78	78	78	1	1	1	1	1
F081	PETIT J.Bte.....	3,47	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
F086	NICODEME Désirée.....	2,83	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
F088	WALRABE-SIMONART.....	15,10	-	-	-	-	-	1	1	1	-	-
F089	BODDENS Julie.....	36,96	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1
F092	CANTUAIRE N.D.de Tongre.....	5,19	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
F098	DEPRET Catherine.....	78,02	-	-	-	-	-	3	3	3	3	3
F113	ABRASSART DE BULLOY.....	2 504,01	185	185	185	184	185	4	4	4	4	4
F117	PRESEAUX.....	4 221,83	12	12	12	12	12	1	1	1	1	1
F118	TOINT Charles.....	127,95	10	10	9	10	10	-	-	-	-	-
F121	DUQUESNE-DUTILLEUL.....	3,99	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
F122	GEERAERTS.....	6,38	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-
F123	LECREPS.....	8,90	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
F127	FRANCART.....	3,19	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
F133	DINSART.....	3,99	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
F134	CAMBIER Georges.....	7,17	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-
F135	DU VIVIER-HARDENPONT.....	13,94	1	1	1	1	1	-	-	-	-	-
F136	LEMAN-RAYMAECKERS.....	11,95	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-
F139	BONAERT Suzanne.....	7,98	-	-	1	1	1	-	-	-	-	-
F141	HAMAIDE Joseph.....	5,19	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F142	SERVAIS.....	8,98	-	1	1	1	-	-	-	-	-	-
F144	HENNEBERT Henri.....	9,98	1	1	-	-	1	-	-	-	-	-
F147	CARMON-VANHOVE.....	6,42	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-
F148	BLOT-DEMARET.....	4,00	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
F149	CANIVEZ Paula.....	9,95	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
	RELIQUATS	45,45	3	4	4	3	3	-	-	-	-	-
	TOTAL	27 995,55	611	613	613	614	615	29	27	27	25	24

COLLECTIF : Regroupement des fondations à revenu inférieur à 2.60 EUROS/an.
RELIQUATS : assurent des messes PRO FUNDATORIBUS.

HONORAIRES DES CELEBRANTS (art.43 des dépenses) :

année 2016 : 640 x 7,00 = 4 480,00 EUROS
année 2017 : 640 x 7,00 = 4 480,00 EUROS
année 2018 : 640 x 7,00 = 4 480,00 EUROS
année 2019 : 639 x 7,00 = 4 473,00 EUROS
année 2020 : 639 x 7,00 = 4 473,00 EUROS



Calcul établi, par l'Evêché de Tournai, le 06-07-2016





Patrimoine immobilier Fabrique d'Eglise collégiale Ste-Waudru - 24-08-20

Commune	Cadastré	Aire (ares)	Nature terrain	Revenu cadastral	Commune	Cadastré	Aire (ares)	Nature terrain	Revenu cadastral
Asquillies	son 113A 5A	51,52	limoneuse	37	Nimy chemin	son 183A 256G	6	campine hennuyère	1
Boussu	son 821A 91A	25,8	limoneuse	18	Nimy	son 183A 272H	0,44	campine hennuyère	39
Boussu	son 821B 860C	87	sablo-limoneuse	46	Nimy	son 183A 272K	6,9	campine hennuyère	2
Boussu	son 821A 79	123,4	sablo-limoneuse	89	Nimy	son 183A 272L	2,37	campine hennuyère	0
Braine-le Comte	son 5187A 6587	21,79	limoneuse	8	Nimy	son 183A 268F	135,87	campine hennuyère	37,97
Casteau*	son 315B 168	167,4		108	Nimy	son 183A 268F	552	campine hennuyère	31,92
Casteau*	son 315B 881	85,8	sablo-limoneuse	68	Nimy	son 183A 268F	114,25	campine hennuyère	73,87
Casteau*	son 315B 109A	62,1		33	Nimy	son 183A 268F	264,36		5
Casteau	son 315B 638B	21,96		17	Nimy	son 183A 266D	13,2	campine hennuyère	20
Cuesmes	son 301C 502	13,4	sablo-limoneuse	7	Nimy	son 183A 271B	62,76		5
Cuesmes	son 301C 346	21,1	sablo-limoneuse	14	Nimy	son 183A 268B	12		16
Cuesmes	son 301A 42A	30,2	sablo-limoneuse	22	Quaregnon	son 4337D 1615	28,5	sablo-limoneuse	103
Erbiseul	son 530B 156A	74,8	campine hennuyère	39	Sars la Bruyère*	son 277A 305	145,2	limoneuse	27
Rouveroy*	son 776C 33C	122,61	limoneuse	72	Sirault*	son 144B 1501	77,7	sablo-limoneuse	9
Grand-Reng*	son 336A 40A	98,1		57	Sirault	son 144A 616E	35,5		7
Grand-Reng	son 336C 159A	43,66	limoneuse	20	Sirault	son 144A 616F	28,3		7
Rouveroy	son 776C 35C	21,04		12	Sirault*	son 144A 616G	27,5		7
Grand-Reng*	son 336A 39B	11,84	limoneuse	6	Sirault	son 144A 616H	27,4	sablo-limoneuse	10
Rouveroy*	son 776C 34E	51,23		30	Sirault	son 144A 616R2	42,05		16
Herc'hies	son 1658C 573	21,8	sablo-limoneuse	12	Sirault*	son 144A 616S2	63,04		9
Herme*	son 37E 450	28,52		17	Sirault	son 144A 616p2	37,1		27
Herme*	son 371 306	139,02	limoneuse	58	Vieux-Reng (Fr)		54,63	limoneuse	
Herme*	son 371 305C	118,31		49			3799,73		
Hornu	son 626B 99	32,2	sablo-limoneuse	20	IMMUEBLES				
Kester*	son 1962C 92	42,8	sablo-limoneuse	29	Mons, pl. chapitre, 3	1387E665A	1,89		1003
Kester*	son 1962C 140	42,7		21	Mons, pl. chapitre, 4	1387E666N	12,75		2622
Kester*	son 1962C 138C	35,9		24	Mons, pl. chapitre, 5	1387E666L	1,4		736
Kester*	son 1962C 138D	33,6	sablo-limoneuse	23	Mons, rue de la réunion, 16	1387E659B	2,57		1264
Kester*	son 1962C 138E	46,9		24	Mons, rue des 5 visages, 5	1387E665A	2,4		1217
Ladeuze	son 1437A 476A	71,06	limoneuse	52					
Mont-St-Aubert	son 67A 249	146,5	limoneuse	152					
Mont-St-Aubert	son 67A 248AB	168,6							

Patrimoine mobilier Fabrique Sainte-Waudru au 15/08/2020

A la Banque Nationale de Belgique

Actions Banque Nationale de Belgique	8 actions à 1910 €	15.280 €
--------------------------------------	--------------------	----------

BILAN GENERAL

Banque nationale	15.280,00 €
garantie locative Schwarzbaugh	1.311,00 €
En attente d'investissement sur le compte BE24 0910 1122 3838, la somme de 542.835,80 €	542.835,80 €
TOTAL	559.426,80 €

Certifié conforme
Mons, le 15 août 2020



Lydie Van Hove

Le Président

Pierre Dufour

Le compte d'escompte présente un solde négatif de 50,478,61 €,

Nous disposons actuellement de 79.701,55 € sur le compte courant.